

Croissance démographique et urbanisation

Politiques de peuplement et aménagement du territoire

Séminaire international de Rabat (15-17 mai 1990)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Les conséquences indirectes de prises de décisions politiques sur la répartition spatiale de la population

Michel POULAIN et Thierry EGGERICKX

Institut de Démographie, Université Catholique de Louvain, Belgique

Dans de nombreuses situations, des décisions politiques, très souvent éloignées des préoccupations démographiques, ont des répercussions non-négligeables sur la répartition spatiale de la population. Il ne pourrait être question de proposer ici une synthèse de la question, tant les situations sont diverses et les conséquences démographiques variées. Néanmoins, sur la base de deux exemples, que nous avons plus particulièrement analysés, nous souhaiterions mettre en évidence l'existence de telles relations et attirer de la sorte l'attention des décideurs politiques sur les risques démographiques encourus. Les exemples que nous retiendrons concernent la Mauritanie et la Belgique. Dans le second cas, nous distinguerons les décisions politiques émanant des autorités nationales, de celles prises par les administrations locales, l'importance de ces dernières étant non négligeable.

I.- Aménagement du territoire et répartition spatiale de la population en Mauritanie

Les données du recensement mauritanien, effectué en avril 1988, permettent de faire le point sur le processus d'urbanisation intense que connaît ce pays depuis le recensement précédent de 1977 et de déceler les conséquences éventuelles de prises de décision politiques.

Entre 1977 et 1988, la croissance démographique s'établit comme suit (voir figure 1) :

— la population du Sud-est, avec les villes de Kiffa, Ayoûn et Néma, augmente de 381 283 habitants en 1977 à 506 906 en 1988, soit une croissance annuelle moyenne de 2,6% : c'est la zone la plus arrosée du pays, dont les activités sont principalement agro-pastorales ;

— la vallée du fleuve Sénégal, qui longe la frontière sénégalaise, avec les villes de Rosso, Kaedi et Selibabi voit sa population croître de 495 356 personnes en 1977 à 591 854 en 1988, soit un accroissement annuel moyen de 1,6% : cette zone est orientée vers la culture intensive rendue possible par l'irrigation à partir de l'eau du fleuve ;

— les deux villes côtières de Nouakchott, la capitale administrative, et Nouadhibou, le principal centre économique, concentrent 158 230 personnes en 1977 et 449 601 en 1988, ce qui équivaut à une croissance annuelle moyenne de 9,7% ;

— la population du Nord passe de 22 554 à 33 741 individus, soit une croissance annuelle de 3,2% : c'est une région désertique disposant néanmoins à Zouérate et F'dérik de quelques ressources minières qui en font un pôle attractif certain ;

— le Centre, enfin, avec les villes d'Atar, d'Akjoujt et de Tidjikja voit sa population décroître de 281 407 individus en 1977 à 245 654 en 1988, soit une perte annuelle

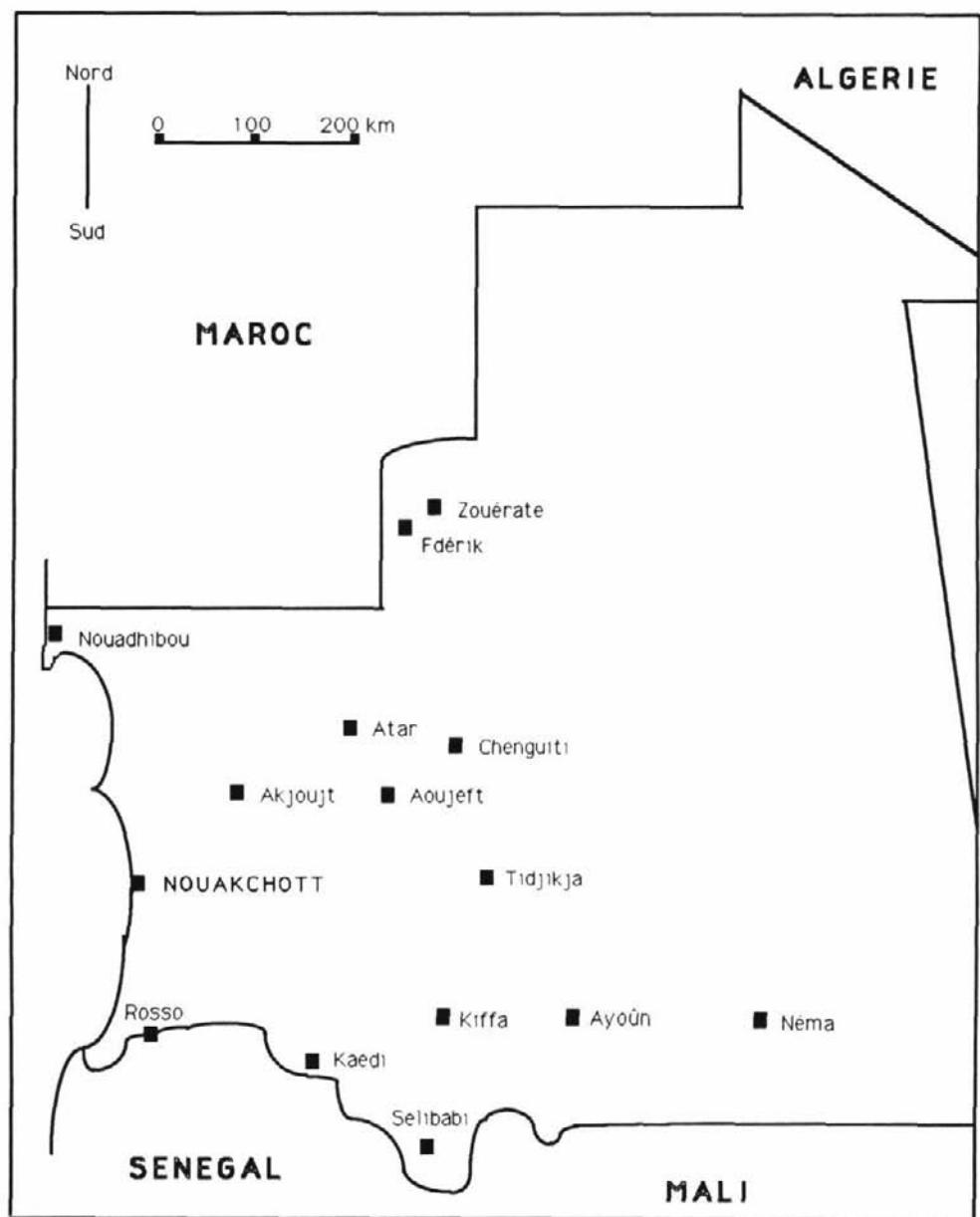


Figure 1.- La Mauritanie et les principales villes du pays

moyenne de - 1,2% : cette zone comprend quelques oasis-datterées et plusieurs anciennes villes maures d'importance historique, mais sans aucune ressources propres.

Comment interpréter une telle diversité de la croissance démographique ? Peut-on y voir une conséquence indirecte de décisions politiques ?

Ce sont les mouvements migratoires qui rendent compte principalement des différences régionales observées quant à l'évolution du chiffre de la population. Ces mouvements migratoires internes sont largement influencés par deux phénomènes :

a) La sédentarisation et le déplacement en masse des nomades, comme conséquence de la sécheresse persistante des années 1970.

En passant de 444 020 en 1977 à 220 660 en 1988, on constate qu'un nomade sur deux s'est sédentarisé au cours de la période intercensitaire. Leurs déplacements furent nombreux pendant la période intercensitaire et il ne fait aucun doute qu'ils furent tous orientés par la pluviométrie, puisque c'est principalement le Sud-est et la vallée du fleuve qui ont bénéficié de ces déplacements. L'accroissement du nombre de nomades au nord du pays ne peut évidemment s'expliquer par la pluviométrie, mais, très certainement, par le fait qu'en 1977, cette région était située en plein conflit saharien avec pour conséquence le faible nombre de nomades recensés.

b) L'urbanisation importante encourage la primauté de la capitale et, dans une mesure moindre, la croissance des autres villes du pays.

Estimée à 62 281 individus en 1962, la population urbaine de la Mauritanie passe à 331 794 personnes en 1977 et à 742 216 en 1988. Pendant cette dernière période intercensitaire, la croissance annuelle moyenne de la population urbaine est de 7,4 %. Pour la capitale, on atteint la croissance impressionnante de 9,8 %, mais, pour les autres villes du pays, la croissance est également importante : 5,4 %. Un autre élément ressort très nettement : les plus fortes croissances sont enregistrées le long de la *Route de l'Espoir* qui, vers le sud-est, relie Nouakchott à Néma. Voici qui confirme la conviction selon laquelle la création d'une nouvelle voie de communication favorise la rétention des populations et même la croissance locale plutôt que l'exode vers la capitale.

Une analyse plus qualitative, menée sur le terrain, a permis d'identifier certains éléments qui pourraient laisser entrevoir une alternative par rapport à la primocéphalie de la capitale. Ce sont plus spécifiquement :

1^o la nécessité d'assurer *un approvisionnement en eau potable* suffisant à chacun des centres urbains, afin de donner l'ampleur maximale à l'utilisation du sol par la culture, le maraîchage et l'élevage;

2^o le *développement de l'infrastructure routière* avec, tout d'abord, par ordre de priorité, l'entretien de la *Route de l'Espoir* (car, en région désertique, une route non entretenu devient rapidement inutilisable) et, par la suite, la création d'un nouvel axe transmauritanien ne passant pas par la capitale. En reliant les villes suivantes : Bir Moghrein, à l'extrême nord, Zouérate, Atar, Aoujeft, Tidjikja, Kiffa et Selibabi, cet axe s'inscrirait parfaitement au sein des échanges entre le Maghreb et l'Afrique Noire occidentale, en assurant une liaison directe entre, au nord, l'Algérie et, au sud, le Mali et l'est du Sénégal. Il permettrait le développement du centre du pays, où l'exode des populations est manifeste. En outre, il permettrait la mise sur pied d'une infrastructure touristique autour des anciennes villes maures telles que Chinguetti, Tidjikja et Tichit;

3^o Ces deux priorités nous paraissent *indispensables* pour contrer la croissance exagérée de la capitale. Néanmoins, elles sont loin d'être suffisantes pour enrayer l'exode des jeunes vers la métropole. L'aspiration, de plus en plus nette, à une formation prolongée, notamment chez les femmes, est à la base de nombreuses migrations vers la ville. Dans le contexte de la société mauritanienne, le départ d'une jeune fille vers la ville, dans le cadre de sa scolarisation, sera bien souvent l'occasion de la migration de toute sa famille. Une répartition régionale appropriée des centres d'enseignement, y compris ceux de haut niveau, s'avère par conséquent nécessaire, sans oublier la création d'internats permettant l'accueil des jeunes filles scolarisées en milieu urbain;

4^o Enfin, afin de ne pas buter sur une inadéquation entre la formation acquise par les jeunes d'une région et les emplois qu'ils peuvent y trouver, il convient d'y développer l'emploi, et plus particulièrement l'emploi technique spécialisé et l'emploi de haut niveau, en fonction des spécificités de chacune des régions.

Eau, voies de communication, formation et emploi sont les éléments-clé qui devraient permettre de s'opposer à l'attractivité démesurée de la capitale. De la sorte, l'exemple mauritanien démontre l'impact du développement des voies de communication sur la répartition spatiale de la population. Il laisse percevoir l'emballement de la croissance démographique de la capitale, en l'absence de toute décision politique susceptible de contrer une telle tendance. L'analyse qualitative, par ailleurs, a permis de mettre l'accent sur quatre domaines où des options politiques seraient susceptibles de modérer, pour le moins, la croissance de la métropole.

II.- Développement rural et répartition spatiale de la population en Belgique et plus particulièrement dans l'arrondissement de Dinant

Jusqu'au début des années 1960, la dynamique spatiale de la population belge se caractérisait par un exode rural très important, notamment dans tout le Sud du pays, et par un engorgement des villes où était concentrée la majorité des emplois proposés aux ruraux en surnombre. Avec la décennie soixante, la Belgique s'engage dans le développement d'un réseau autoroutier, qui apparaîtra, a posteriori, comme un élément-clé dans l'émergence d'un nouvel équilibre entre villes et campagnes, en ce qui concerne la répartition spatiale de la population. Le programme autoroutier belge, largement développé pendant les années 1970, s'est achevé, avec peine et quelques lacunes, pendant les années 1980. Il constitue l'un des réseaux les plus denses d'Europe, puisque plus de 9 Belges sur 10 disposent d'un accès autoroutier à moins de 20 kilomètres de leur domicile. On comprend dès lors que cet élément à lui seul a transformé les données entrant en jeu pour expliquer la redistribution spatiale de la population. De plus, dès 1959, s'inaugure, en Belgique, une politique de parcs industriels implantés progressivement en zone rurale, à proximité des voies de communication que sont les autoroutes mais également, dans certains cas, du rail et des voies d'eau. On conçoit que ces nouveaux emplois, offerts en dehors des villes, ont contribué également à modifier la répartition spatiale de la population.

Dès la fin des années 1960, avec l'utilisation croissante de l'automobile et la désindustrialisation des villes, ces dernières perdent une part non négligeable de leur attrait, notamment face aux campagnes environnantes, pour lesquelles un engouement se manifeste, parallèlement à l'élosion des mouvements écologiques. Dans un premier temps,

on assiste à une réaction de la part des villes, dont la trop forte densité s'accommode très bien d'un exode urbain de plus en plus accentué, et qui culminera vers le milieu des années 1970.

Ainsi, dans cette première phase, les options politiques en matière de développement du réseau de communication et de zones de développement industriel constituent un des éléments responsables de l'inversion des courants migratoires entre villes et campagnes. Certes, d'autres éléments interviennent et, de plus, rien ne prouve que le souhait des populations de délaisser la ville au profit de la campagne n'a pas eu d'impact sur les prises de décision politique dont il est question. Il n'empêche que les choix politiques suivis ont largement encouragé une redistribution spatiale de la population en inversant fondamentalement le sens des courants de migration, à l'avantage de la campagne.

Le rôle des moyens de communication est indéniable car, en facilitant l'accès à l'emploi, il permet de substituer une navette quotidienne vers le lieu de travail à un changement de résidence. Les 4 cartes proposées sur la figure 2 concernent les 15 communes de l'arrondissement de Dinant, à proximité de la Haute-Meuse, au sud de la Belgique. La configuration des principaux moyens de communication (figure 2a) et l'accessibilité à l'emploi, représentée ici par l'estimation de la durée théorique de la navette moyenne pour accéder aux différents bassins d'emploi (figure 2b), rendent compte partiellement de la répartition spatiale de la proportion des demandeurs d'emploi (figure 2c) et de l'évolution relative du chiffre de la population entre 1970 et 1987 (figure 2d). Dans cet exemple, le Sud et, dans une mesure moindre, l'Ouest, défavorisés par rapport au Nord et à l'Est, accusent une croissance démographique moindre, et même une diminution globale du chiffre de la population pour certaines communes.

Par la suite, dès 1979, la crise du pétrole, entrée dans une seconde phase, provoque le renchérissement du loyer de l'argent et une réduction de moitié de l'activité dans le secteur de la construction. Au sein du fragile équilibre entre, d'une part, «aller ou rester en ville» et, d'autre part, «rester au village ou s'installer à la campagne», la force des arguments en présence renverse à nouveau la tendance; on assiste alors à une réduction progressive de l'exode urbain. Ici également, certaines options politiques ne sont pas sans conséquence dans l'inversion de ces tendances. La politique liée à la fixation des prix pétroliers, et de l'énergie en général, celle relative au développement des moyens de transports en commun, le coup de frein donné à la finalisation du réseau autoroutier et enfin, sans aucun doute, les politiques de rénovation urbaine avec, dès le début des années 1980, le slogan «revivre en ville», tous ces choix ne sont pas étrangers au tassement de l'exode urbain, face auquel ils agissent à la fois comme cause et conséquence. L'impact des politiques de rénovation urbaine est, dans un premier temps, favorable, avec une rétention des populations citadines d'un côté et une attraction de nouveaux citadins de l'autre. Toutefois, par le jeu de l'offre et de la demande, la hausse des loyers et du prix de vente des immeubles est inévitable. Ceci a pour effet d'annihiler les effets de rétention et d'attraction initialement observés. Mais des options politiques, clairement orientées, peuvent corriger certaines tendances du marché immobilier et tenter de maintenir des logements à prix abordable en site urbain.

Dans le domaine démographique, le problème de la répartition spatiale de la population est, par le biais des migrations, celui qui est le plus intimement dépendant des prises de décisions politiques au niveau national, certes, mais tout autant au niveau local.

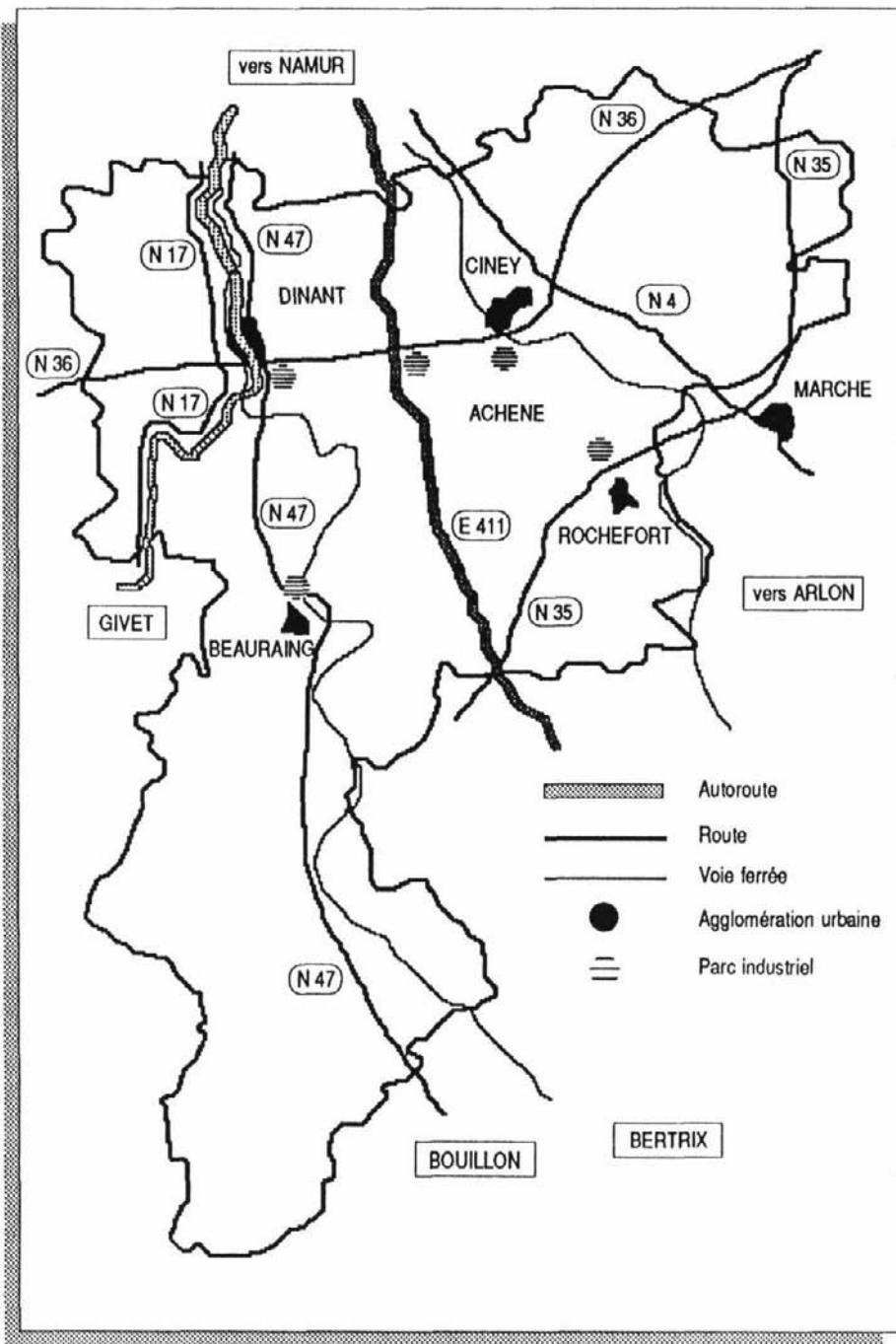


Figure 2a.- L'arrondissement de Dinant, les principales villes et voies de communication

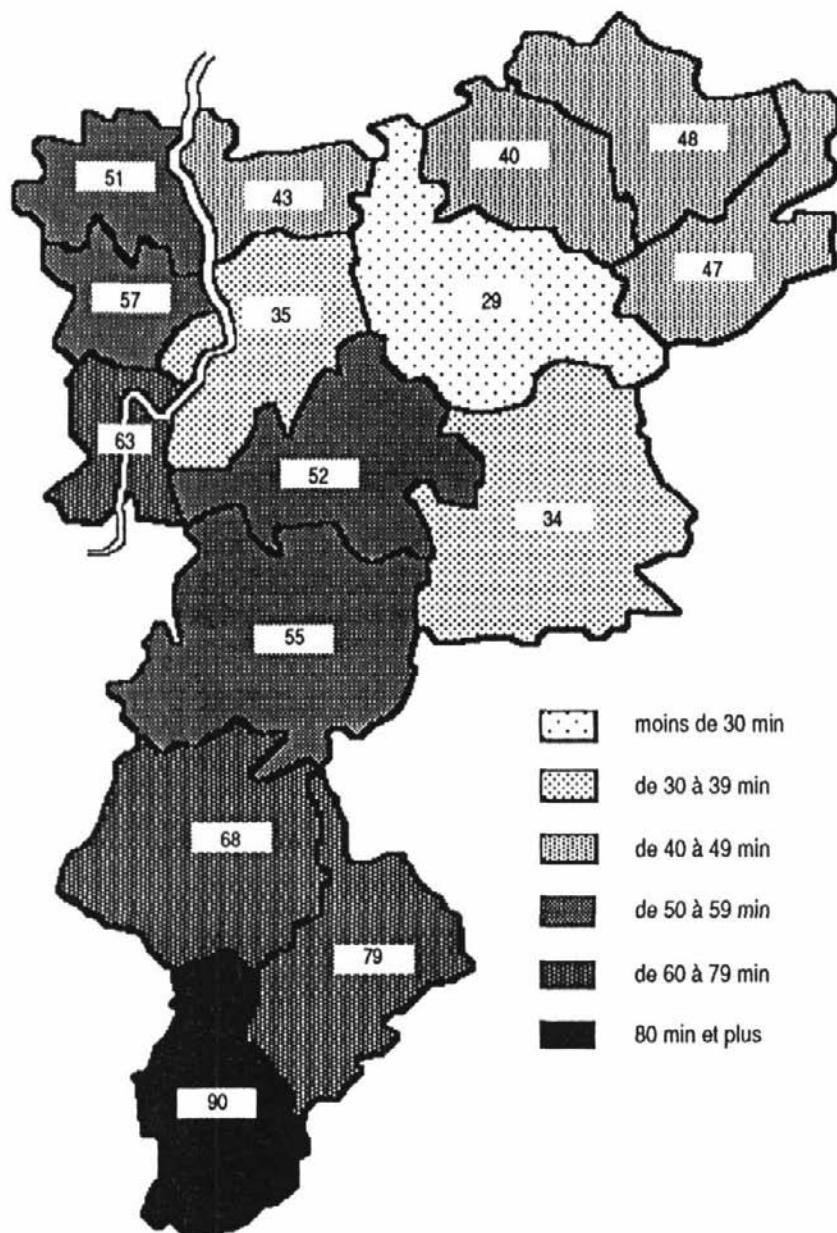


Figure 2b.- Répartition de la durée de la navette théorique moyenne pour accéder aux différents bassins d'emploi au départ de chaque commune

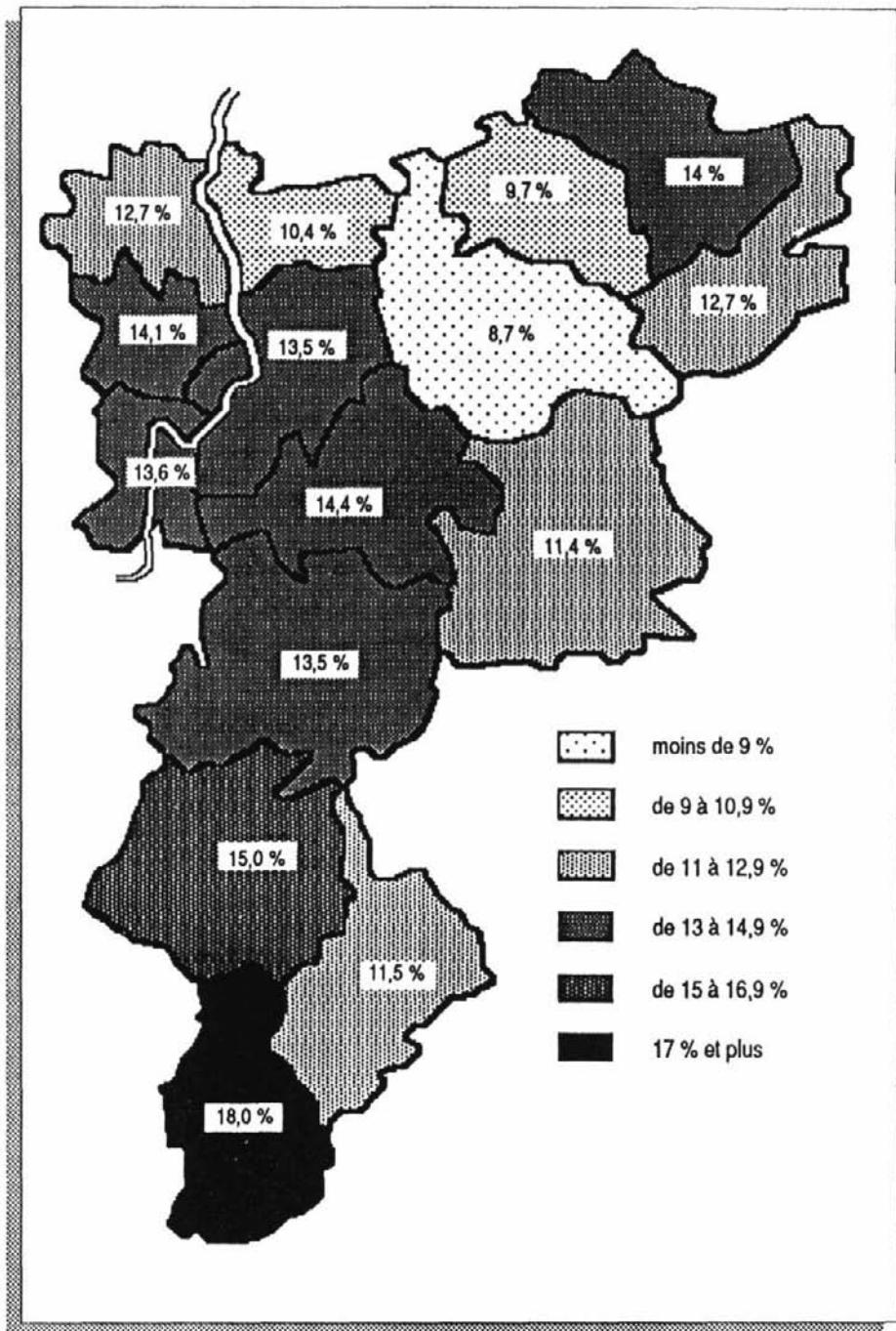


Figure 2c.- Répartition par commune de la proportion de demandeurs d'emploi parmi la population active (1980-1984 ONEM)

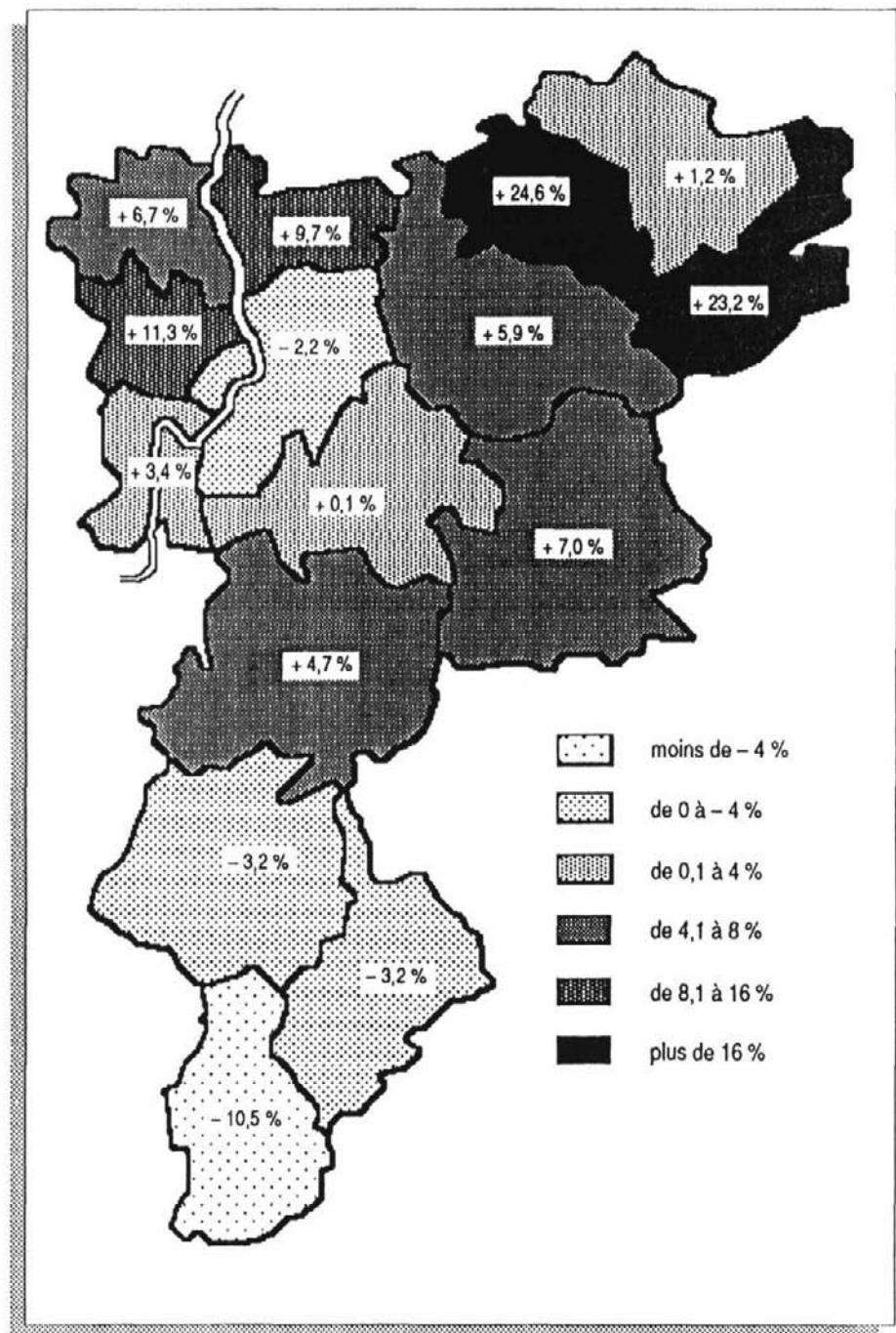


Figure 2d.- Evolution relative de l'effectif de la population des différentes communes, entre le recensement de 1970 et 1987

III.- Gestion locale et conséquences démographiques

Pour les administrations locales, l'impact joué par les gestionnaires locaux est essentiel, notamment en matière d'aménagement du territoire. Plus encore à ce niveau, on feint d'ignorer les risques démographiques de certaines options et décisions prises généralement dans l'intérêt de tous. Trois thèmes particuliers retiendront notre attention, dans le cadre des communes de l'arrondissement de Dinant : l'impact du tourisme rural, le problème des lotissements et celui du mythe de la croissance.

1) *Le tourisme et l'arrivée de «jeunes retraités»*

Le tourisme est sans conteste un des éléments importants du développement rural dans l'arrondissement de Dinant, comme dans de nombreuses régions typiquement rurales. Il s'agit principalement d'un tourisme de passage, ou tourisme d'un jour, mais également de secondes résidences et, dans une proportion moindre, de séjours en hôtel, en camping, chez l'habitant ou dans des villages de vacances. Parmi les raisons invoquées par les ruraux en faveur du tourisme, quelques-unes émergent d'une enquête menée sur place : favoriser le commerce local, créer des emplois saisonniers, attirer des résidents permanents, repeupler la commune et animer la vie locale, faire connaître le patrimoine architectural et naturel, maintenir les promenades. On y trouve une majorité de raisons liées à la promotion de l'emploi local et d'autres rattachées au souci de lutter contre la dépopulation de la commune et sa dévitalisation. Quant aux avis opposés au tourisme, ils sont tout aussi variés. Selon certains, le tourisme ne rapporte rien au milieu agricole, tout en empêchant le travail rural et en se traduisant par une perte de terres agricoles. Pour d'autres, il est source de pollution et de nuisances ; ils signalent, par ailleurs, la perte du caractère rural, du calme et de la tranquillité. On note également les problèmes d'hygiène, les différences de mentalité et le fait que les villages de vacances regroupent bien souvent des marginaux.

Les communes méridionales, favorisées par le tourisme, se situent à bonne distance des villes, des centres industriels et des voies de communication rapide. Certes, elles n'appartiennent pas au «rural profond» de la Belgique, mais il s'agit de communes à partir desquelles il est relativement malaisé d'effectuer une navette journalière vers les métropoles, notamment en recourant aux moyens de transport en commun. De même, ce sont également des communes où les investissements économiques sont manifestement plus rares qu'ailleurs.

Un étroit parallèle peut être établi entre l'importance des activités touristiques développées dans une commune et le bilan migratoire particulièrement positif relatif des «jeunes retraités». Plus encore que dans le cas des groupes d'âges jeunes, il convient de mesurer l'impact de cet apport migratoire sur l'évolution démographique des communes concernées, mais également sur le vieillissement démographique de ces mêmes populations. Car, en fait, la croissance de la population âgée à l'échelon strictement local et, par là, l'accélération du processus de vieillissement, peut être principalement le fait de l'afflux important de personnes du troisième âge. Pour 7 communes de l'arrondissement de Dinant, particulièrement orientées vers le tourisme, on a pu calculer que la migration y est responsable de 63 % de la croissance de la population âgée de plus de 60 ans, à un âge où la mobilité spatiale est faible (généralement, elle est à peine supérieure à une migration par an pour 1000 individus). Une grande majorité de

ces nouveaux arrivés proviennent de communes urbaines ou industrialisées; il ne fait aucun doute que l'attrait de la nature et de l'environnement particulièrement agréable y est pour beaucoup.

L'arrivée massive de ces «jeunes retraités» n'est pas sans poser de nombreux problèmes aux collectivités locales. Ils assurent, il est vrai, un certain repeuplement, mais ils y renforcent, démesurément, la part des personnes âgées. Leur poids peut, dans les chiffres, excéder de plus de moitié la moyenne nationale. Ceci n'est pas sans conséquence pour le dynamisme local : de nombreux postes de responsabilité pouvant être tenus, coûte que coûte, par les aînés qui maintiennent de la sorte une gérontocratie rurale que l'on peut qualifier de traditionnelle. D'autres effets sont également à craindre en ce qui concerne l'aide sociale, car les couples de jeunes pensionnés, encore alertes et en assez bonne santé, deviendront inévitablement, à plus ou moins long terme, des êtres dépendants physiquement ou moralement.

Cette analyse locale du vieillissement débouche, par conséquent, sur une mise en garde globale face au tourisme résidentiel, malgré les quelques avantages immédiats qu'il semble procurer en matière d'emploi et d'économie locale. Démographiquement parlant, le tourisme pourra induire une forte immigration de personnes du troisième âge et accentuer, de la sorte, le survieillissement local de la population. Cet apport migratoire contribue évidemment au redressement d'un bilan de population rendu largement déficitaire par l'exode des jeunes, mais il modifie par ailleurs de façon difficilement réversible la structure par âge de la population locale. Les conséquences démographiques indirectes, liées au développement d'un tourisme résidentiel, sont donc claires.

2) Le problème des lotissements résidentiels

Les faits le prouvent, de nouveaux lotissements résidentiels ont vu le jour, notamment dans des communes en expansion démographique. Peut-on en conclure que la croissance démographique est automatiquement assurée si l'on implante dans la commune de nouveaux lotissements ? Non, certes il apparaît bien que l'élosion de nouveaux lotissements favorise l'expansion démographique, mais, par ailleurs, elle n'est pas une condition suffisante.

On ne peut évidemment ignorer la dimension financière de cette opération. Le calcul est simple et personne ne le contestera; la création d'un nouveau lotissement peut, en première analyse, être très profitable pour une commune, même s'il s'agit d'un lotissement social mis sur pied dans le souci de mieux loger les moins bien nantis de la localité. Toutefois, les premiers problèmes surgiront peut-être très rapidement. Le caractère massif d'un lotissement risque d'être perturbant pour l'aménagement du territoire et le respect du paysage rural. En outre, à ces considérations d'ordre esthétique, viendront s'ajouter d'autres, d'ordre sociologique.

Les ménages venant peupler un nouveau lotissement ont des caractéristiques socio-démographiques nettement plus homogènes que celles que l'on rencontre en moyenne dans la population d'une commune. Ceci se comprend puisque ces ménages ont répondu, à peu près au même moment, à un même stimulus : même localisation par rapport aux bassins d'emploi, par rapport aux moyens de communication vers les grandes villes et même choix concernant l'environnement (ce qui est révélateur de goûts assez semblables). S'il s'agit d'un lotissement social ou d'un lotissement réalisé par le même entrepreneur

immobilier, on pourra ajouter à cela une similitude de prix et une assez grande uniformité des constructions quant à leur agencement et à leur taille. C'est pourquoi, au sein du lotissement, l'âge des adultes, le nombre et l'âge des enfants, le type de ménage varient bien souvent dans des limites fort étroites, au même titre d'ailleurs que les intérêts socio-culturels et l'appartenance à une classe socio-professionnelle ou idéologique. Avec le temps, le premier problème que l'on ne pourrait éviter sera le clivage entre le village traditionnel et le lotissement. La cohabitation s'avère souvent sociologiquement très difficile, car l'intégration et la solidarité se feront tout d'abord à l'intérieur du lotissement, quasi indépendamment de l'existence du village. De nombreux exemples le démontrent, dès que la taille du lotissement est grande et que, bien souvent corollairement, la distance entre les deux centres de peuplement est perceptible, la rupture est inévitable, ou plutôt, le contact risque de ne jamais se faire. Mais laissons de côté ce problème de cohabitation pour envisager le vieillissement du lotissement, non pas de ses briques mais de sa population. Examinons les besoins qui, fort vraisemblablement, apparaîtront l'un après l'autre. L'école primaire risque de constituer une nécessité impérieuse alors que, dans un autre lieu, quelquefois assez distant, une école rurale manquera, peut-être, tôt ou tard d'élèves. Mais, fait paradoxal, cette école pourrait bien voir le jour au moment où son utilité s'estompera... le vieillissement d'ensemble de la population pouvant expliquer cela. Et il en ira de même pour toute infrastructure socio-culturelle ou sportive, qui serait plus ou moins étroitement liée à l'âge de l'individu.

La dynamique démographique de la population d'un lotissement et l'évolution de sa structure par âge méritent que l'on s'y intéresse. A titre d'exemple, nous avons suivi l'évolution de la population d'un lotissement situé à Natoye, à proximité de Ciney, au nord de l'arrondissement de Dinant. Ce lotissement abrite actuellement plus de 300 personnes (figure 3a); il est admirablement localisé par rapport aux moyens de communication et ces arguments de localisation furent favorables à l'expansion de ce lotissement dès le milieu des années 1960. Les figures 3c et 3d présentent une comparaison des pyramides des âges en chiffres absolus pour 1968 et 1978, d'une part, et 1978 et 1988, d'autre part. De 1968 à 1978, la population, extrêmement jeune au départ, s'accroît dans tous les groupes d'âges, mais plus particulièrement entre 10 et 20 ans, d'une part, entre 40 et 50 ans, de l'autre. De 1978 à 1988, en travaillant à territoire constant sur les quatre rues identifiées initialement, l'effectif de population décroît de près de 10% et le vieillissement d'ensemble de la population est manifeste : l'effectif des moins de 10 ans diminue de plus de moitié alors que celui des plus de 50 ans double. Comme le montre la figure 3b, de 1968 à 1978, l'âge moyen de la population du lotissement passe de 24,9 à 27,8 ans. Pendant la décennie qui suit, cet âge grimpe de 27,8 à 36,0 ans, ce dernier niveau étant celui observé pour l'ensemble de la population belge.

Par comparaison avec d'autres lotissements, on observe tout d'abord un âge moyen initial assez semblable et très jeune puisqu'il est inférieur à 25 ans. Ceci traduit l'arrivée massive de jeunes ménages accompagnés de leurs jeunes enfants. Par la suite, on constate un vieillissement d'ensemble assez caractéristique, qui atteint presque le rythme de l'écoulement du temps. En fait, si l'âge moyen de la population avait augmenté de 10 ans en l'espace de 10 années, cela aurait signifié qu'il n'y aurait eu aucun remplacement des générations plus âgées par des générations plus jeunes, la mobilité assurant en gros le maintien de l'effectif de chaque groupe de générations. Ce n'est évidemment pas le cas, mais le vieillissement dépasse de loin celui de l'ensemble de la population belge estimé, pour la même période, à une ou deux années. On remarque également que, plus

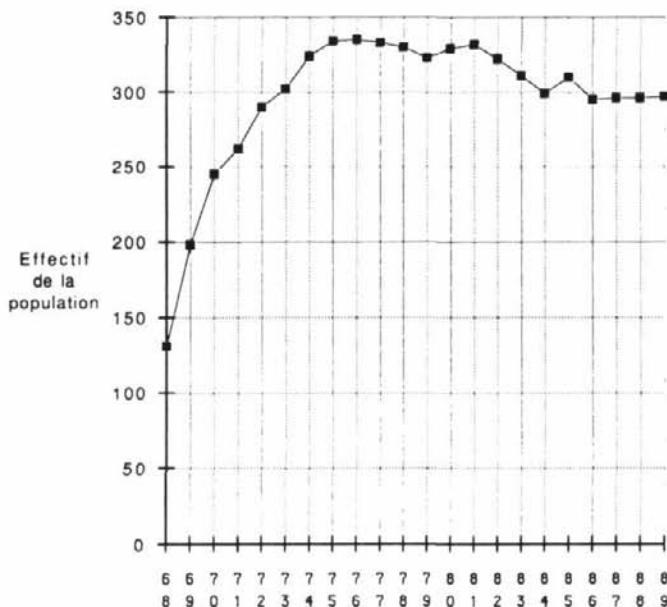


Figure 3a.- Evolution de la population d'un lotissement situé à Natoye au nord de l'arrondissement de Dinant de 1968 à 1989

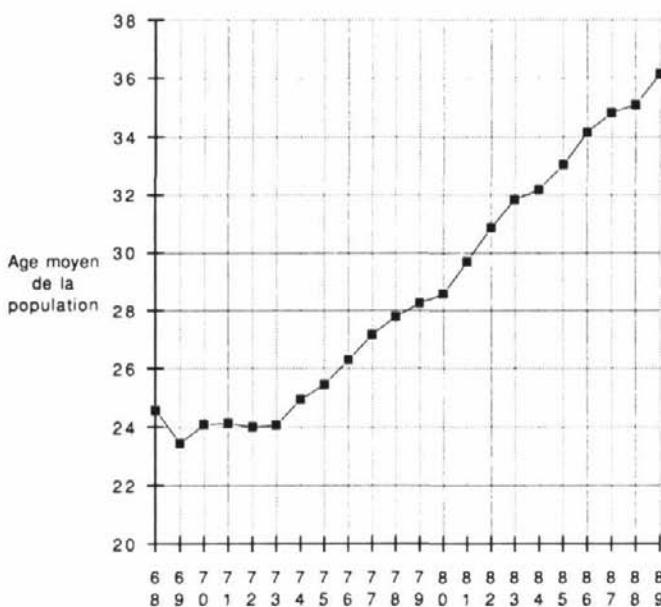


Figure 3b.- Evolution de l'âge moyen de la population de ce lotissement entre 1968 et 1989

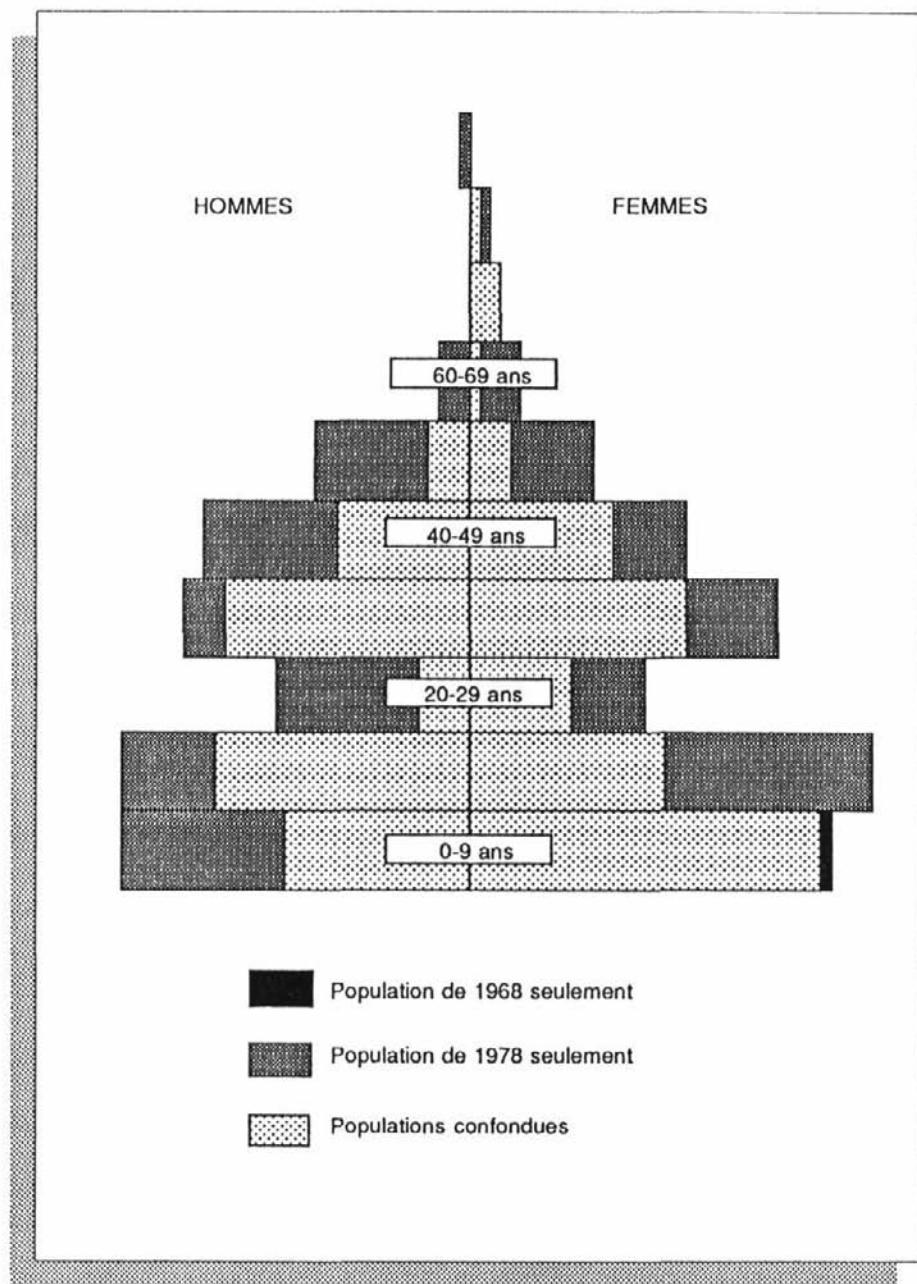


Figure 3c.- Comparaison des structures par âge en 1968 et 1978 pour ce même lotissement
(en chiffres absolus)

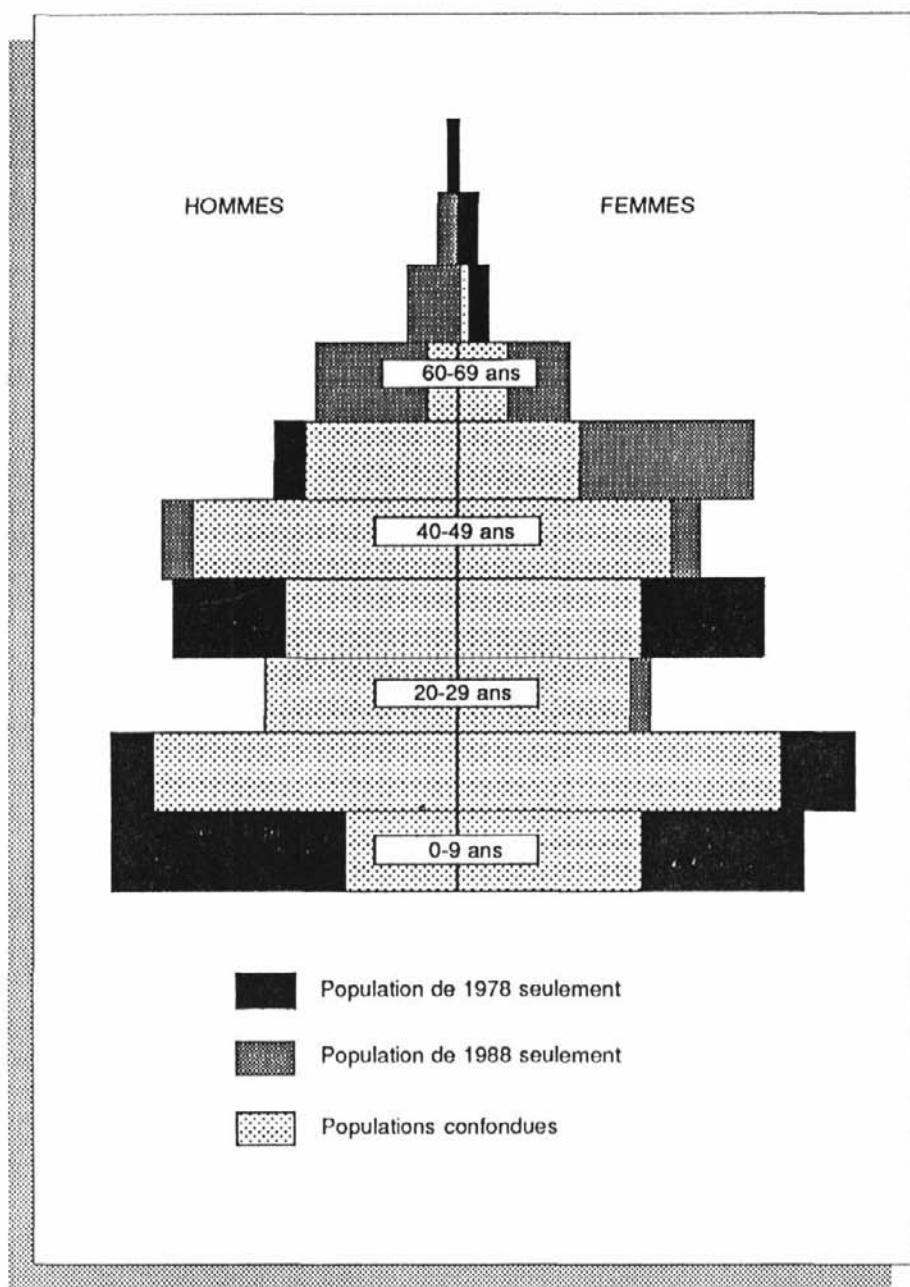


Figure 3d.- Idem entre 1978 et 1988

un lotissement est âgé, plus l'âge moyen de ses habitants l'est aussi. Ceci permet de prédire que ce vieillissement se poursuivra à l'avenir pour atteindre, sans que l'on doive s'en étonner, plus de 40 ans dans les années 1990. Ainsi, un lotissement de jeunes ménages devient avec le temps un lotissement pour le troisième âge avant, probablement, de redevenir avec la génération suivante un lotissement de jeunes ménages.

Cela veut-il dire que tout lotissement devrait être exclu alors qu'il pourrait générer une extension du parc immobilier susceptible éventuellement de contrer l'exode rural des jeunes ? Certes non, mais il était indispensable de préciser que pour de gros lotissements, du moins, la commune pourra très bien se prévaloir d'un bilan financier assez favorable au début alors que celui-ci se détériorera, à plus ou moins long terme. Une solution alternative existe probablement. Ne pourrait-on imaginer, par exemple, des lotissements de taille plus modeste qui consisteraient à intégrer quelques petits groupes de nouvelles demeures ou à favoriser la rénovation d'anciennes bâties dans un paysage architectural qui, de la sorte, pourrait être préservé ? En introduisant, de cette façon, 5 à 10 nouveaux ménages dans différents quartiers de la commune et en veillant, par une publicité assez sobre, à ce que les nouveaux venus aient déjà quelques attaches avec la commune, on assurerait un renouvellement bénéfique de la population, tout en sauvegardant la convivialité rurale. Et cela n'amènerait-il pas le maintien de l'école rurale plutôt que sa suppression ou son transfert vers un grand lotissement ?

Ainsi alors que dans un calcul strictement économique à court terme, l'extension du parc immobilier d'une commune par l'implantation de nouveaux lotissements résidentiels peut s'avérer très favorable à l'expansion démographique et au développement rural dans son ensemble, il est important de considérer le problème dans un contexte plus large, d'une part, et à plus long terme, d'autre part.

3) Le mythe de la croissance démographique

La croissance démographique, à tout prix, est un objectif qui a été poursuivi, dans plusieurs circonstances, au niveau des états. Mais cet objectif se rencontre également en filigrane dans la gestion locale : si la population croît, tout va ! C'est un argument souvent lancé par les édiles locaux. Aucun d'entre eux n'hésitera à tirer une conclusion positive sur la gestion des affaires locales en mentionnant cette croissance du chiffre de la population. L'opinion publique abonde d'ailleurs généralement dans le même sens et la presse encourage cette tournure d'esprit en placardant des titres favorables à la croissance ou, à l'inverse, inquiétants, s'il y a décroissance.

Mais, si croissance il y a, on ne peut plus guère la concevoir sur la seule base du solde naturel (différence entre naissances et décès), sans intervention des mouvements migratoires. Ce sont en fait ces derniers qui, comme nous l'avons vu, sont les principaux responsables de la croissance des populations locales. Soit directement, par une excédent des entrées sur les sorties, soit indirectement, en modifiant la structure par âge de la population locale et en la rendant plus susceptible de fournir un solde naturel positif (en accroissant le nombre de jeunes adultes, notamment, et par là, celui des naissances). La croissance d'une population locale est, par conséquent, bien souvent due à un solde migratoire positif. C'est le signe que la zone concernée attire davantage de nouveaux citoyens qu'elle n'en repousse.

Dans le domaine du tourisme résidentiel et dans celui des lotissements, on perçoit l'impact immédiat des mouvements migratoires, mais, plus rarement, les conséquences

démographiques à moyen et long termes. Somme toute, ne convient-il pas mieux de favoriser une réduction des mouvements migratoires qui déséquilibrent la structure par âge de la population locale? Des migrations à sens unique, non, des échanges migratoires, oui, afin d'insuffler ce dynamisme et ce renouveau qu'entraîne le contact entre ces patrimoines culturels locaux si différenciés et si riches. Il faut donc une certaine mobilité, mais sous contrainte de maintenir dans chaque lieu, au sein de chaque communauté, une pyramide des âges équilibrée ou, tout au moins, de s'éloigner le moins possible du solde nul à chaque âge. Ceci est probablement plus facile à dire qu'à mettre en œuvre, compte tenu de la diversité des aspirations et des comportements humains et du respect de ceux-ci.

Parce qu'en fait, dans un pays où le chiffre de population s'est stabilisé quelque peu sous la barre des dix millions, toute croissance observée dans des communes qualifiées de « privilégiées », se traduira, ipso facto, par un certain recul pour d'autres communes. Aussi, peut-on imaginer que chaque commune tente d'accroître sa population, égoïstement, au détriment des autres. Une gestion communale saine et dynamique va procurer à la commune des atouts supplémentaires dans ce contexte. Mais, si la commune voit son chiffre de population croître démesurément, ceci perturbera sa gestion communale et risque de lui faire perdre ses attraits, notamment pour ceux qui y résident déjà. Et enfin, on ne peut oublier de signaler que, de par cet ensemble de courants de migrations qui ne s'équilibrent guère entre les différentes communes, on sera amené à construire et à développer en terrain bien souvent rural, des habitations et des infrastructures nouvelles, alors que, par ailleurs, en ville et dans les communes industrielles, des habitations sont délaissées et des infrastructures sportives, culturelles ou scolaires deviennent sous-utilisées. Avec pour bilan final, un énorme gaspillage des deniers de l'état, des communes et en fait, de l'ensemble des citoyens, mais aussi une occupation croissante de l'espace, cet espace que, depuis le début du XIXe siècle, nous ne cessons d'aménager en le prenant à la nature.

Conclusion

Notre objectif était simple : démontrer l'importance des conséquences démographiques indirectes de prises de décisions politiques et ce, plus spécifiquement, sur la répartition spatiale de la population. En retenant plusieurs exemples, tant au niveau national qu'à l'échelon local, en Mauritanie, d'une part, en Belgique, d'autre part, nous avons mis l'accent sur les risques démographiques découlant de décisions politiques dans le domaine des voies de communication, de la répartition de l'emploi, de l'aménagement du territoire, du développement du tourisme ou de l'implatation de lotissements résidentiels... C'est à nous, démographes, qu'il convient d'attirer l'attention des décideurs politiques sur ces risques qui, bien souvent, seront ressentis à moyen terme, alors que les avantages liés à ces prises de décisions sont, quant à eux, perçus à court terme.

BIBLIOGRAPHIE

- POULAIN Michel (avec la collaboration de Thierry EGGERICKX), *Population et développement rural. L'arrondissement de Dinant*. Fondation Roi Baudouin, De Boeck, Bruxelles, 1988, 163 p + 8 cartes hors texte.
- POULAIN Michel, EGGERICKX, Thierry, Evolution de la population et développement local : le centre de la Wallonie, *Espace, Populations, Société*, 1989, n°1, pp. 131-134.